

Reconfinement : deux cellules téléphoniques de soutien pour aider patrons et salariés

C.P., le 13/11/2020 à 17 :17



Photo d'illustration © David Schwarzenberg de Pixabay

ÉCOUTE. Pour soutenir les chefs d'entreprises confrontés aux difficultés économiques ainsi que les salariés face aux risques d'isolement du télétravail, le Gouvernement a mis en place respectivement une cellule de soutien psychologique et un numéro vert prodiguant des conseils.

Face aux difficultés économiques qui risquent encore de s'aggraver avec le reconfinement sanitaire de l'automne 2020, le ministère de l'Économie a décidé de prolonger de six mois supplémentaires la cellule d'écoute et de soutien psychologique mise en place pour aider les chefs d'entreprises à faire face dans le contexte actuel.

Avec l'appui de l'association Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), de l'assureur Harmonie Mutuelle, de la Banque Thémis et des réseaux des Chambres de commerce et d'industrie et des Chambres des métiers et de l'artisanat, le Gouvernement a effectivement ouvert une plate-forme téléphonique en avril dernier pour prodiguer une première écoute et un soutien psychologique aux entrepreneurs en détresse.

Presque un millier d'appels reçu depuis le 27 avril 2020

Ces derniers peuvent ainsi appeler le **0 805 65 505 0**, 7 jours sur 7 de 8 heures à 20 heures. Selon un premier bilan dressé par Bercy et qui *"invite à sa prolongation"*, le numéro a reçu 957 appels depuis le 27 avril, dont *"421 prises en charge de dirigeants via les sentinelles des partenaires qui ont été formés par Apesa à la détection des signes avant-coureurs d'une détresse psychologique aiguë"*. *"Cela représente une augmentation globale des prises en charge par Apesa de 46% par rapport à 2019 sur la même période"*, précise un communiqué du ministère. Pour les cas jugés préoccupants, les chefs d'entreprises se voient proposer, à l'issue de leur appel, s'ils le souhaitent et de manière confidentielle, une prise en charge *"rapide et gratuite par un psychologue spécialement formé"*. Les autres cas sont quant à eux réorientés vers *"des structures publiques ou privées spécialisées dans ce type d'accompagnement"*.

"Dans cette période que je sais particulièrement éprouvante, la prolongation de cette cellule d'écoute et de soutien est primordiale pour accompagner les chefs d'entreprises, artisans, commerçants, indépendants, professions libérales qui peuvent se sentir isolés face aux difficultés rencontrées et ressentir le besoin d'en échanger", a commenté Alain Griset, le ministre chargé des petites et moyennes entreprises. *"Cet accompagnement personnalisé et confidentiel leur permettra d'exprimer leurs inquiétudes mais aussi leurs souffrances et de les surmonter."*

Car la situation semblait malheureusement exiger la prorogation du dispositif : *"Les Chambres de commerce et d'industrie constatent une détresse croissante des chefs d'entreprises et notamment de nos commerçants en cette période"*, alerte le président de CCI France, Pierre Goguet. *"De nombreux témoignages révèlent combien est souvent extrême la souffrance vécue par celles et ceux qui sont aujourd'hui confrontés à l'impensable, au rêve brisé de la disparition éventuelle de leur entreprise, au sentiment de perte d'identité, de dignité et d'utilité"*, abonde Marc Binné, le président

d'Apesa France. *"La grande diversité des profils pris en charge permet de mesurer l'étendue des secteurs d'activité touchés par la crise."*

Face aux risques d'isolement du télétravail, un numéro vert pour les employés des TPE et PME

Mais les patrons ne sont pas les seuls à pouvoir appeler une ligne dédiée pour obtenir écoute, conseil et soutien : le ministère du Travail a ouvert ce 12 novembre une autre plate-forme téléphonique pour accompagner les salariés des TPE et PME *"qui vivent difficilement l'exercice de leur activité en télétravail"*, en raison du reconfinement et de la généralisation de cette pratique *"pour toutes les activités qui le permettent"*, indique un communiqué ministériel.

Les employés peuvent donc appeler le numéro vert **0 800 13 00 00**, un service gratuit, anonyme, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et mobilisant 70 psychologues. En effet, même si le télétravail est *"globalement bien accepté"*, le Gouvernement a souhaité anticiper les éventuels risques qu'il peut faire courir, à savoir des *"troubles psychosociaux liés à l'isolement, à la complexité du management à distance, aux difficultés pour maintenir un équilibre entre vie professionnelle et personnelle et/ou à l'inadaptation de l'environnement de travail"*.

Si les grandes entreprises se sont souvent organisées pour proposer un accompagnement à leurs salariés, les TPE et PME n'ont en revanche pas nécessairement le temps et les moyens de faire de même. La plate-forme gouvernementale sera donc notamment en mesure de conseiller et d'orienter les employés vers les structures pouvant assurer leur prise en charge, comme la Médecine du travail, les médecins traitants ou certains professionnels de santé spécialisés.